



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-007

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 7 février 2023

Date de convocation : 02/02/2023

Date d'affichage 02/02/2023

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-trois le mardi 7 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU (arrivée à 21h15), Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21 h).

**Étaient absentes excusées** : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

### RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS ÉTÉ 2023

#### Présentation de la décision

Afin de compléter l'équipe d'animateurs présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- Camp du 10 au 13 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camp ados du 17 au 21 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camp du 24 au 28 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs

La directrice du centre de loisirs assurera la responsabilité des camps. Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 animateur BAFA du 10 au 28 Juillet
- 1 stagiaire BAFA du 10 juillet au 28 juillet

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut (sur une base de 9 heures) :

- Animateur diplômé BAFA	60,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	50,00 €
- Animateur non diplômé	50,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	80,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	70,00 €

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 20 € brut par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le recrutement de 2 animateurs et valider ces rémunérations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 février 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER

